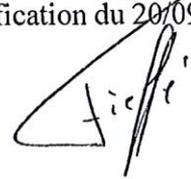


<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Département du Calvados</p> <p>Arrondissement de Caen</p>	<p align="center">EXTRAIT DE REGISTRE</p> <p align="center">DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal</p> <p align="center">de la Commune de SOIGNOLLES</p> <p align="center">14190</p>
<p><u>Date d'affichage :</u> 20 / 09 / 2024</p> <p><u>Date de convocation :</u> 11 / 09 / 2024</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>En exercice : 10 Présents : 7 Absents : 3 Votants : 10</p>	<p>Le 17 septembre 2024 à 20h30. Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mme HAMELIN Jocelyne.</p> <p>Mr BESANÇON donne procuration à Mme FIEFFÉ Mme HAGHEBAERT donne procuration à Mme LE COGUIC Mr GAUCHET donne procuration à Mme DELALANDE Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Étaient absent(s) : Mr BESANÇON Geoffroy, Mme HAGHEBAERT Olympe, Mr GAUCHET Bruno.</p> <p>Mme HAMELIN a été désignée comme secrétaire de séance.</p>
<p><u>Objet :</u></p> <p>Délibération 2024-27 MENTION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION 2024-21 - DEFINITION DES ZAENR</p>	<p>Mme le Maire, contactée par la Préfecture, indique aux membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu d'ajouter une mention complémentaire à notre délibération 2024-21 - DEFINITION DES ZAENR, à savoir la concertation publique du 1er au 15 mars 2024. Inscrit dans l'annexe, mais pas dans la délibération.</p> <p>Il est proposé au conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ajouter la mention complémentaire à la délibération 2024-21 - DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES : <p>« Vu la concertation publique du 1er au 15 mars 2024 ».</p> <p>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE D'AJOUTER LA MENTION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION 2024-21 - DEFINITION DES ZAENR : « VU LA CONCERTATION PUBLIQUE DU 1ER AU 15 MARS 2024 ».</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Caen le 18/09/2024 et publication ou notification du 20/09/2024</p> 	<p align="right">Fait et délibéré le 18 septembre 2024</p> <p>La secrétaire de séance, HAMELIN Jocelyne</p>  <p align="right">Le maire, Patricia FIEFFÉ</p>  